



COMITE DEPARTEMENTAL TIR MEURTHE ET MOSELLE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2022



Le dix octobre deux mil vingt-deux, les représentants des clubs de tir du Comité Départemental de Tir de Meurthe et Moselle se sont réunis dans les locaux de la société de Tir de Briey pour une assemblée générale ordinaire, répondant aux convocations adressées en date du 09 septembre deux mil vingt deux.

La séance est présidée par monsieur Didier LAROCHE en qualité de président du Comité départemental Tir de Meurthe et Moselle.

Après consultation de la liste des représentants des clubs ayant émargés et de la validité des procurations délivrées par les clubs soucieux de se faire représenter, treize (13) sociétés sur vingt cinq (25) sont représentées, rassemblant soixante voix (60) voix sur cent quatre (104), le quorum fixé par les statuts du CoDep 54 est atteint.

A dix heure dix, Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

A la demande du Président, l'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire des membres disparus.

1 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe BURKI est désigné secrétaire de séance, après appel à volontariat.
Aucune opposition à ce seul candidat

2 Approbation du P.V. de l'A.G. du 17 octobre 2021

Adopté à l'unanimité

3 Compte rendu moral

Le CoDep 54 compte 25 sociétés de tir

A la fin de la saison 2021/2022 il y avait 3442 licenciés + **324**

Répartis - Hommes : de 2832 à 3086 (89,68%) +**254**

- Femmes : de 285 à 355 (10,32%) +**70**

- Jeunes : de 200 à 292 (8,49%) +**92**

- Adultes : de 2917 à 3149 (96,21%) +**232**

- EDT : de 101 à 159 (4,62%) +**58**

A ce jour, nous sommes 2.738 licenciés

Effectifs des Cibles couleurs :

• Cibles blanches	152
• Cibles jaunes	85
• Cibles orange	55
• Cibles vertes	31
• Cibles bleues	6



COMITE DEPARTEMENTAL TIR MEURTHE ET MOSELLE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2022



Soit un total de **329** cibles couleurs validées

Aides aux clubs

- Une carabine 10M pour Errouville-Villerupt, Jarny et Briey
- Un pistolet 10M pour Neuves Maisons

Certaines armes étant bloquées en Douanes, la remise est incomplète et sera assurée ultérieurement

- Une aide financière de sept cents (700 €) euros pour Mancieulles, Longuyon, Thiaucourt et Longwy

Montant des aides : **sept mille neuf cent cinquante euros (7.950 €)**

Les modalités d'attribution des armes est modifiée pour assurer une participation plus importante aux manifestations organisées par le CoDep

- Attribution d'armes : **50%** de l'effectif déclaré de l'école de tir doit participer aux départementaux.
- Au bout de 4 ans l'arme est définitivement acquise (durée étalée sur 6 ans en cas d'interruption)
- Attribution des cibles électroniques : **5%** des licenciés de la saison précédente devront participer à un championnat ISSF (10m, 25m ou 50m)

Écoles de Tir

En 2022, 6 écoles de tir déclarées pour 159 inscrits

- Toul
- Neuves Maisons
- Jarny
- Nancy
- Briey
- Saint Nicolas de Port

Comparaison :

Dép. 54 : 6 Écoles de Tir pour 25 clubs soit 24% (32% en 2021/22)

Dép. 55 : 4 Écoles de Tir pour 12 clubs soit 33% (25% en 2021/22)

Dép. 57 : 10 Écoles de Tir pour 36 clubs soit 28% (28% en 2021/22)

Dép. 88 : 10 Écoles de Tir pour 19 clubs soit 53% (63% en 2021/22)

Arbitres

Un stage de formation a été organisé par la Ligue

Cinq clubs y ont envoyé 7 volontaires

1 de Thiaucourt

1 de Thélod

1 de Neuves Maisons

2 du Petit Ban de Rosières

2 de Liverdun



COMITE DEPARTEMENTAL TIR MEURTHE ET MOSELLE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2022



Calendrier des Compétitions à venir

Saison Hiver :

- Arb. Field 18m : Toul le 23 octobre 2022
- 10m : Laxou et Toul les 29 et 30 octobre 2022
- CDF EDT : Saint Nicolas de Port le 18 décembre 2022
- CDF adultes : Briey le 12 janvier 2023

Saison Été :

- EdT : Pont à Mousson le 18 et 19 mars 2023
- Armes anciennes : Mancieulles le 2 avril 2023
- Silhouettes métalliques : Eurostand les 29 et 30 avril 2023
- 25/50m : Nancy les 29 et 30 avril 2023
- Tir aux armes réglementaires : Eurostand les 13 et 14 mai 2023
- Critérium des Écoles de Tir : 12 mars 2023, 2 avril 2023 et 21 mai 2023
- Finale du critérium : Eurostand le 25 juin 2023.

5 Cooptation du responsable de la gestion sportive

Suite au départ de M. Jean Claude Leluyer, le poste était vacant
M. CUNY Maurice du club de Briey s'est porté candidat au Comité pour assurer ce poste
Sa cooptation est votée à l'unanimité.

6 Compte rendu sportif

Présentation par M. Cuny Maurice
ANNEXE I

7 Bilan financier de la saison 2021/22

Présenté par le trésorier, M. Masseroli Dominique
ANNEXE II

8 Rapport des Commissaires aux Comptes

Présenté par M. DEMANGEL Jérôme qui estime avoir pu travailler dans de bonnes conditions et propose à l'assemblée l'adoption des comptes et donne quitus au Président et au Trésorier.

M. SPARZA Claude, ayant des problèmes de santé, n'a pas été en capacité d'assurer ce contrôle.

L'A.G.O., après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes approuvant les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat arrêtés le 31 août 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, donne quitus entier et sans réserve au Comité Directeur pour la gestion de l'exercice clos le 31 août 2021.

Adopté à l'unanimité



COMITE DEPARTEMENTAL TIR MEURTHE ET MOSELLE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2022



9 Désignation des vérificateurs aux comptes

Se portent candidats M. JANOWSKI Alain du club de Mancieulles et M. DEMANGEL Jérôme du club de Neuves Maisons
Candidatures votées à l'unanimité

10 Budget prévisionnel 2021/2022

ANNEXE III

L'Assemblée :

- Approuve le budget prévisionnel de l'année sportive 2021/2022, tel qu'il lui a été présentée,
- Autorise le Comité Directeur à opérer éventuellement, dans la limite des crédits totaux votés, les transferts budgétaires ou les modifications d'affectation nécessités par le fonctionnement administratif et technique du CODEP

Budget adopté à l'unanimité

Quitus est donné au Comité Directeur et au Trésorier

11 Augmentation de la part départementale

Tous les coûts sont en augmentation ; l'augmentation du forfait kilométrique et la création de l'équipe technique départementale va impacter le budget du Codep.

Aussi le Comité propose à l'assemblée sur la licence d'une augmentation de la part départementale :

- 1 € pour les adultes
- 0,50 € pour l'École de Tir

Cette proposition est mise aux voix :

- Contre – 1 vote de Rosières aux Salines, représentant 9 voix
- Abstention – 1 vote de Lunéville, représentant 5 voix
- Pour – 11 voix des autres clubs présents, représentant 45 voix

12 Équipe Technique Départementale

Le but de cette création est de :

- Organiser des stages à destination des minimes et benjamins
- Faire de la détection sur vos territoires
- Permettre aux tireurs de sortir de leur club
- Initier les tireurs aux disciplines complémentaires
- Créer des moments de convivialité
- Permettre de faire remonter des infos au REL
- Rebâtir les fondations de la détection

L'Equipe technique départementale a pour but de sélectionner les élèves des écoles de tir disposant de bonnes qualités sportives dans la pratique du tir sportif.



COMITE DEPARTEMENTAL TIR MEURTHE ET MOSELLE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2022



Son objectif est d'accroître leurs compétences et obtenir une progression de leurs résultats, par l'utilisation de pédagogies adaptées à chacun, quel que soit la discipline pratiquée.

Les entraîneurs de cette entité, contacteront, tant les dirigeants de club, que les animateurs des EDT pour les informer des tireurs retenus à participer aux regroupements qui se dérouleront avant chaque tour du critérium des jeunes tireurs et championnats de France des EDT.

Lesdits regroupements sont mis en place pour que ces jeunes sportifs puissent :

- Se connaître, échanger, mais aussi et surtout se performer aux gestes techniques selon leur discipline.
- Parfaire leurs connaissances du règlement, découvrir et améliorer leur disposition à la concentration lors d'une séquence de tir, apprendre à améliorer leur capacité physique.
- Leur permettre d'avoir le niveau requis pour intégrer le groupe du club Lorraine.

Les animateurs composant cette E.T.D sont : Philippe MULLER, Maurice CUNY et Dominique KAISER, qui pilote cette équipe.

Mesdames et messieurs les dirigeants de club, responsables ou animateurs d'une EdT vous êtes concernés, L'E.T.D. peut vous assister et vous conseiller selon vos besoins.
N'hésitez pas à vous manifester auprès de nous.

13 Bilan du Critérium

Trois clubs et trois dates :

- | | | |
|---|--------------|---------|
| - 1 ^{er} tour : Pont à mousson | 6 mars 2022 | 25 tirs |
| - 2 ^{ème} tour : Briey | 3 avril 2022 | 28 tirs |
| - 3 ^{ème} tour : Saint Nicolas de port | 22 mai 2022 | 30 tirs |

Malgré une participation assez faible, cette première édition du critérium a permis de faire découvrir la compétition à certains ne voulant pas faire de championnat

Critérium 2023

Deux clubs sont candidats pour l'instant :

- Neuves Maisons
- Jarny

13 Remise de récompenses

Deux jeunes issus des Écoles de Tir ont obtenu de brillants résultats aux Championnats de France

- Médaille d'or : Pieltant Renan du club de Briey
- Médaille d'argent : Dufresne Mina du club de Briey

Un bon d'achat Decathlon d'un montant de cent soixante euros a été remis à Renan Pieltant et de cent trente euros à Mina Dufresne



COMITE DEPARTEMENTAL TIR MEURTHE ET MOSELLE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2022



14 Questions diverses :

Questions posées :

- Organisation de l'E.T.D.

L'équipe se déplace au sein des clubs

Son but premier est de recenser les jeunes en EdT susceptibles d'intégrer l'équipe régionale.

Il sera proposé des journées d'action au sein des clubs.

Le programme est cour d'élaboration.

- Club de Dombasle

Il ne dispose plus de stand

Une recherche de solution est en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le neuf octobre deux mil vingt-deux à onze heure et quarante minutes.

La secrétaire

Christine DEHOVE

Le président

Didier LAROCHE